

COMITÉ DE COORDINATION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

Mardi 16 janvier 2024 à 10h

En présentiel au siège de la DGAC à Paris et en distantiel (via Teams)

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

I – Généralités

- 1. Tour de table et approbation de l'ordre du jour**
- 2. Généralités sur le CCAF et les COMEX**

II – Élection du comité exécutif de Bâle-Mulhouse

- 1. Rappel sur les missions des comités exécutifs et sous-comités**
- 2. Élection du comité exécutif**

III – Bilan de l'année 2022 et Perspective 2023

- 1. Information sur les aéroports coordonnés**
- 2. Information sur les aéroports à facilitation d'horaires**
- 3. Point sur les manquements relatifs aux créneaux horaires**
- 4. Proposition de COHOR relative au tarif de la redevance de coordination et facilitation**

IV – Points divers

- 1. Point sur les événements 2024 - 2025 (JO(P) 2024, 4-Flight...)**

La séance s'est déroulée en français.

L'assemblée plénière était présidée par la DGAC (DTA/SDA2).

Les membres présents comptaient les transporteurs aériens, les associations de transporteurs aériens, les exploitants et les prestataires de service de navigation aérienne d'aéroports concernés (cf. Annexe 1).

L'ensemble des paramètres de coordination ou de facilitation d'horaires mentionnés dans le présent compte rendu sont issus de la présentation jointe à ce compte rendu. Ils sont publiés et accessibles sur le site du coordonnateur : www.cohor.org.

I – Généralités

1 - Tour de table et approbation de l'ordre du jour

La DTA effectue un tour de table et présente l'ordre du jour de la réunion.

2 - Généralités sur le CCAF

La DTA annonce le calendrier des prochaines réunions du CCAF et des comités créés en son sein :

- Prochain SUC : mardi 16 janvier 2024 après-midi (même journée que le CCAF) et mercredi 3 juillet 2024
- Prochains COMEX pour la préparation de la saison d'hiver 2023 - 2024 : 21 - 22 mars 2024 et 3 avril 2024 pour Nice
- Prochains COMEX pour la préparation de la saison d'été 2025 : septembre (dates à définir)
- Prochaine assemblée plénière : vendredi 17 janvier 2025

La DTA rappelle le calendrier IATA et l'importance de la tenue des COMEX réguliers dans ce calendrier. Elle rappelle que les paramètres pour les saisons suivantes sont actés aux COMEX réguliers et qu'ils doivent donc être étudiés en amont de ces réunions et communiqués à la DTA et aux DSAC-IR correspondantes.

II – Élection du comité exécutif de Bâle-Mulhouse

1. Rappel sur les missions des comités exécutifs et sous-comités

La DTA rappelle les rôles des comités exécutifs (COMEX) des aéroports coordonnés et facilités ainsi que du sous-comité chargé du suivi de l'utilisation des créneaux horaires (SUC). La DTA rappelle la composition des différents comités et sous-comités. Les éléments détaillés peuvent être consultés sur les pages 10 et 11 de la présentation annexée au présent compte-rendu.

2. Élection du comité exécutif

La DTA rappelle les membres de droit du COMEX de l'aéroport de Bâle-Mulhouse ainsi que les observateurs permanents. La présidence, quant à elle, est assurée par la DSAC-NE.

La DTA rappelle que les candidatures ont été clôturées le 12 janvier 2024. La DTA a reçu les candidatures suivantes :

- Candidatures des transporteurs aériens :
 - Air Arabia
 - Air France
 - EasyJet Switzerland
 - FedEx
 - Wizz Air
- Candidatures des associations des transporteurs aériens :
 - FNAM

EasyJet demande à la DTA s'il était possible de retirer la mention Switzerland du nom de la compagnie afin d'inclure l'ensemble des compagnies commercialisant leurs services sous le nom easyJet. La DTA répond que légalement seule une compagnie aérienne peut candidater et que la dénomination commerciale easyJet se compose de plusieurs compagnies. La DTA demande quelle mention il faudrait alors garder dans les textes. EasyJet répond qu'il convient de garder la mention Switzerland. La DTA ajoute que easyJet Switzerland pourra s'exprimer pour l'ensemble des compagnies easyJet lors du COMEX, même si elle ne votera qu'au nom de la compagnie easyjet Switzerland. .

Avis du CCAF sur les membres du COMEX de l'aéroport de Bâle-Mulhouse : Aucune objection n'est exprimée pour chacun des candidats. Ainsi tous les candidats susmentionnés sont élus au COMEX de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

L'arrêté du 16 janvier 2023 fixant la composition des comités exécutifs et du sous-comité chargé du suivi de l'utilisation des créneaux horaires du comité de coordination des aéroports français sera modifié pour création du COMEX de Bâle-Mulhouse.

III – Bilan de l'année 2022 et perspective 2023

1. Information sur les aéroports coordonnés

La DTA rappelle les principaux travaux et les principales contraintes additionnelles temporaires sur les aéroports coordonnés. Le détail aéroport par aéroport est consultable dans la présentation jointe au présent compte rendu (pages 15 à 18). Pour rappel, l'aéroport de Nantes-Atlantique sera, à compter de la saison aéronautique d'été 2024 et pour les seules saisons aéronautiques d'été, qualifié d'aéroport coordonné. Il restera un aéroport à facilitation d'horaires pour les saisons aéronautiques d'hiver.

2. Information sur les aéroports à facilitation d'horaires

La DTA rappelle les principaux travaux et les principales contraintes additionnelles temporaires sur les aéroports à facilitation d'horaires. Le détail aéroport par aéroport est consultable dans la présentation jointe au présent compte rendu (pages 19 à 20). Pour rappel, l'aéroport de Bâle-Mulhouse sera, à compter de la saison aéronautique d'été 2024, qualifié d'aéroport à facilitation d'horaires.

3. Point sur les manquements relatifs aux créneaux horaires

La DTA effectue un rappel sur les manquements à la réglementation créneaux ainsi que sur le processus de sanctions de tels manquements via la commission administrative de l'aviation civile (CAAC), laquelle est chargée de donner un avis au ministre chargé de l'aviation civile sur le montant de la sanction à l'encontre d'un transporteur aérien commentant de tels manquements. En 2023, 2 séances CAAC créneaux se sont tenues : le 6 juin et le 12 décembre. Les décisions à la suite de la tenue de ces deux séances sont en préparation. En 2024, 2 séances de la CAAC sont prévues. La prochaine date est le 28 mai 2024. Pour rappel, les extraits de décisions sont publiés sur le [site du ministère](#) 4 mois et demi après leurs signatures.

La DTA rappelle que depuis le 1^{er} novembre 2023 le code des transports est en vigueur en remplacement du code de l'aviation civile. La DTA indique que le [site du ministère relatif à la coordination et à la facilitation d'horaires](#) a été mis à jour en conséquence.

4. Proposition de COHOR relative au tarif de la redevance de coordination et facilitation

Rappel réglementaire

La DTA rappelle que la redevance pour service rendu sur les aéroports qualifiés d'aéroports à facilitation d'horaires ou d'aéroports coordonnés est prévue par le code des transports.

Ces dispositions prévoient :

- Un régime principal s'appliquant à tous les aérodromes qualifiés d'aéroports coordonnés ou d'aéroports à facilitation d'horaires ;
- Un régime dérogatoire s'appliquant aux « situations exceptionnelles » prévues au paragraphe 6 de l'article 3 du règlement (CEE) n°95/93.

Actuellement pour le régime principal :

- 2,00 € par atterrissage pour l'exploitant d'aéronef ;
- 2,00 € par atterrissage pour l'exploitant d'aérodrome.

Pour le régime dérogatoire :

- 2,00 € par atterrissage pour l'exploitant d'aéronef ;
- le restant dû pour l'exploitant d'aérodrome.

L'hypothèse de trafic retenue pour la fixation du tarif de la redevance en 2023 – 2024 correspondait à une allocation de 970 000 créneaux. Pour l'exercice 2024-2025, COHOR estime une allocation 1 050 000 créneaux, soit une hausse de 8.2% par rapport à 2023. Cette prévision tient compte de la facilitation d'horaires d'un nouvel aéroport (Bâle-Mulhouse) à compter de S24. L'impact de 4-Flight (baisse de trafic) est considéré comme compensé par la tenue des JOP Paris 2024 (hausse de trafic), avec la coordination exceptionnelle de 5 nouveaux aéroports (Le Bourget, Beauvais, Lille, Marseille, Bordeaux). Ce volume de recette est à mettre en regard d'une base budgétaire de 2.082 M€. COHOR poursuit ses investissements dans les systèmes informatiques, mais dans une moindre mesure par rapport à 2022/2023. La masse salariale de COHOR pour 2024 est en hausse avec le recrutement de 2 EQTP et d'1 alternant. Les charges courantes quant à elles tiennent compte de l'inflation.

Compte tenu de ces éléments, le Coordonnateur Délégué est donc en mesure de demander une baisse de redevance à 1,95 € (soit une diminution de 0,05 €) qui doit permettre de couvrir les coûts pour l'exercice 2024/2025.

L'assemblée générale de COHOR propose de diminuer le tarif de la redevance à 1,95 € par atterrissage. C'est-à-dire :

- Pour un aérodrome dans le cas de l'article R. 6321-14 du Code des transports (*régime principal*)
 - de 1,95 € par atterrissage pour l'exploitant d'aéronef
 - de 1,95 € par atterrissage pour l'exploitant d'aérodrome
- Pour un aérodrome dans le cas de l'article R. 6321-19 du Code des transports (*régime dérogatoire*) de 1,95 € par atterrissage pour l'exploitant d'aéronef, le restant dû pour l'exploitant d'aérodrome.

Le comité valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition tarifaire de COHOR sur l'ensemble des aéroports coordonnés et facilités.

La décision du 6 février 2023 portant homologation des tarifs de la redevance pour service rendu au titre des missions de coordination et de facilitation d'horaires sur les aérodromes sera modifiée après homologation du tarif à 1.95 euros/atterrissage.

IV – Points divers

1. Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

La DTA rappelle qu'une session du CCAF JO se tiendra l'après-midi et réunira les aéroports et usagers des aéroports qui seront exceptionnellement coordonnés durant une partie des JOP ainsi que les aéroports qui seront concernés par des paramètres exceptionnels durant ces événements sportifs. La DTA indique également que la coordination JO ressemblera à celle qui a eu lieu durant la Coupe du monde de rugby 2023 pour les aéroports de Marseille et du Bourget. Les détails supplémentaires seront apportés lors de la réunion du CCAF de l'après-midi.

La DSAC-SE effectue un point sur l'arrivée du Tour de France 2024 qui aura lieu à Nice cette année à cause de la tenue des JOP à Paris. Elle aura lieu le 22 juillet 2024. Le travail sur la détermination de l'impact de cet événement sur le trafic de l'aéroport de Nice est en cours. Ce dernier pourrait être altéré par le trafic hélicoptère effectuant la prise de vue de l'arrivée du Tour de France. La DSAC indique que le GT sur ce sujet aura lieu le 2 février. Les usagers ainsi que la DTA seront informés des conclusions de ce GT.

2. Point 4-Flight par la DSNA

La DSNA effectue un point sur l'utilisation opérationnelle programmée (UOP) de 4-Flight dans le CRNA-Nord qui se déroule du 9 janvier au 14 février 2024. Sur la période du 9 au 14 janvier 2024 le délai moyen est de 3 à 4 minutes par vol. La DSNA estime que le niveau de réduction de trafic demandé est adéquat. Un retour d'expérience plus global sera fait à l'issue de cette UOP.

La DSNA indique que quelques difficultés opérationnelles ont pu être constatées notamment en ce qui concerne l'interfaçage avec l'ancien système. Cela nécessite d'apporter quelques modifications techniques mais dans l'ensemble le nouveau système se comporte bien.

Le BAR demande si des dates des prochaines UOP sont définies. La DSNA répond que oui, notamment en mars et en octobre, mais pour le moment elle attend la fin de l'UOP et un premier REX afin d'évaluer le niveau de réduction de trafic qui sera demandé aux compagnies aériennes.

La FNAM demande à la DSNA quel sera le niveau de baisse de trafic demandé pour la mise en service du nouveau système de contrôle en novembre prochain. La DSNA indique que cela dépendra du REX de l'UOP de janvier-février 2024 ainsi que du trafic « survols » qui sera différent au mois de novembre car il n'y aura pas de flux ski. La DTA indique que l'objectif est d'avoir des paramètres pour la conférence IATA de juin 2024.

COHOR fait une remarque concernant les polémiques dans la presse sur le sujet et les chiffres de réduction. COHOR estime que les chiffres officiels ne doivent être fournis que par le coordonnateur et qu'ils ne peuvent pas être remis en cause étant communiqués en toute indépendance. COHOR conclut que l'ensemble de la communauté aéronautique se passerait bien de telles polémiques qui sont inutiles et contreproductives. La DTA ne peut que confirmer le caractère contreproductif des polémiques.

La DTA conclut la réunion en demandant aux membres s'ils ont des propositions sur l'évolution du format CCAF. La DTA indique que toutes les propositions sont les bienvenues et que les membres peuvent les adresser par courriel.

La DTA rappelle les dates des prochains COMEX et la nécessité d'avoir des paramètres à l'occasion de ces comités de coordination.

Sans autres remarques ou questions, la DTA remercie tout le monde d'avoir participé et clôt la réunion.

Rappel du calendrier : Prochaines réunions du CCAF :

- Prochain SUC : mardi 16 janvier 2024 après-midi (même journée que le CCAF) et mercredi 3 juillet 2024.

Prochains COMEX pour la préparation de la saison d'hiver 2023/2024 : 21 - 22 mars 2024 et 3 avril 2024 pour Nice

- Prochains COMEX pour la préparation de la saison d'été 2025 : septembre (dates à définir)

- Prochaine assemblée plénière : vendredi 17 janvier 2025

Annexe 1
LISTE DES PARTICIPANTS ET MEMBRES REPRESENTES
Assemblée plénière - 16 janvier 2024

Présents :

Transporteurs aériens

Air Corsica	Marie-Antoinette SANTONI Olivia SCIARLI
Air France	Guillaume BARLOY
Air Arabia	Younes BRAHIMYA Sana TOUMI
Corsair	Réginald LEFEVRE
Fedex	Julien DUCOUP Matthieu STUTZ Claire MAISONNIER
Lufthansa	Excusée
Transavia France	Thimothée DOUDOUX Valentin CORBEL
Volotea	Olivier MERDIGNAC Madeleine SPRENGER Federico FERRERI
Vueling	Charlotte DUMESNIL
DHL	Peter HICKISCH Marouf ADANDE Philipp KUMMER
EasyJet Switzerland	Chris RAAFATY Marco ANNALORO Matteo PAVESI

Exploitants d'aéroports

ACA-Nice	Isabelle BEAUMELLE Hélène WILLAME
ADL (Lyon)	Bérangère JOCTEUR Ludovic GAS
ADP-CDG	Sophie MERDIECA Eliott VANHILLE
ADP-Orly	Mikael FERRER Nicolas BELMONTE
AGO (Nantes)	Éric SIRET
SEACA (Chambéry)	Irina ZEHRYA
SEAAM (Annecy)	Aurélien DONCHE
EAP (Bâle-Mulhouse)	Nicola LUONGO

Navigation aérienne

SNA-CDG	Elodie THIJSENS
SNA-ORY	Philippe TRASSART
SNA-NE	Benjamin LOTTERIE Claude-R MIQUEL

Associations de transporteurs aériens

BAR France	Philippe BRIEU Jean-Pierre SAUVAGE
------------	---------------------------------------

FNAM-CSTA	Diane BERTONCINI
IATA	Manuella GOYAT

Présidence des comités exécutifs

DSAC-SE/Del CAZ	Philippe GIMENEZ
DSAC-NE	Ludovic PARES
DSAC-O	Sebastien ROLLAND

Présidence

DGAC/DTA	Julie ROUDET Alex KFOURY Thibaut SPOR Axel LOPAU
----------	---

Coordonnateur

COHOR	Gregory JAMET Antoine LAPERT Alain FREBAULT
-------	---

Autre

DSNA/DO	Marion OKUNOWSKI
STAC	Alexandre GAMA Franck BECKER